



POSE DECEMBRE 2025

TMT WEB

Place du Couderc

46090 PRADINES

FRANCE

Tel : +33 5 65 35 98 57

Port. : +33 6 09 77 76 35

tmtweb@yahoo.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR47792778813

N° SIRET : 79277881300016

Code NAF : 4941B

RCS : cahors

Capital : 10 000 €

IXINA CUISINES

1017 Avenue Maryse Basti

46000 CAHORS

Tel : +33 6 84 55 79 56

Email : granata.cuisines@gmail.com

FACTURE N° 26-01-332

Le mardi 27 janvier 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	POSE VANDERBIST	46,00	24,00 €	0,00	1 104,00 €	
	Mentions obligatoires :					
	"Autoliquidation – article 283, II du CGI. TVA due par le preneur."					
	"Facture émise en autoliquidation dans le cadre de travaux réalisés en sous-traitance dans le secteur du bâtiment."					
	POSE LUCHSINGER	44,00	24,00 €	0,00	1 056,00 €	
	Mentions obligatoires					
	"Autoliquidation – article 283, II du CGI. TVA due par le preneur."					
	"Facture émise en autoliquidation dans le cadre de travaux réalisés en sous-traitance dans le secteur du bâtiment."					

Conditions de paiement :

• 100,00 % soit 2 160,00 € à payer le :

26/02/2026 (30 jours).

Total HT	2 160,00 €
TVA (0 %)	0,00 €
Total TTC	2 160,00 €

Coordonnées bancaires : BANQUE POSTALE

IBAN : FR98 2004 1010 1610 9978 4103 723

BIC/SWIFT : PSSTFRPPTOU

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 90-125 du 12 mai 1990, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présentes commandes, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de nos accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix de l'écoulement pour quelque cause que ce soit de notre part ou de la vôtre, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de réintégrer matériellement possession de nos produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement).
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en dernière alinéa de l'article L114 est fixé à 10 Euros en matière commerciale.